

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

|                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fiche de prise de décision : INF-2016-001</b>                                                                                                                 |
| <b>Direction des infrastructures</b>                                                                                                                             |
| <b>Service</b>                                                                                                                                                   |
| <b>Objet : Approbation du Règlement numéro 137 autorisant un emprunt à long terme de 2 900 000 \$ pour le financement de trois (3) autobus hybrides 40 pieds</b> |
| <b>Date : le 4 janvier 2016</b>                                                                                                                                  |

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 17 décembre 2015, la Société de transport de Lévis adoptait à son assemblée ordinaire la résolution 2015-179 (voir annexe 1) ayant pour titre :

- Règlement numéro 137 autorisant un emprunt à long terme de 2 900 000 \$ pour le financement de trois (3) autobus hybrides 40 pieds.

Considérant que le plan quinquennal de gestion de la flotte 2016-2020 de « la Société » ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 prévoient l'acquisition de trois (3) autobus hybrides 40 pieds en 2017;

Considérant que le ministère des Transports du Québec subventionne l'acquisition de ces trois (3) véhicules par l'entremise du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) dans une proportion de 85%;

L'approbation du règlement numéro 137 est nécessaire pour l'acquisition de ces trois (3) autobus hybrides de 40 pieds.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

#### À TITRE D'INFORMATION :

Concernant l'impact du règlement 137 de la Société de transport de Lévis sur la quote-part de la Ville (la quote-part totale pour 2016 est de 11,5 M\$), voici les informations obtenues:

Pour le règlement numéro 137 au montant de 2 900 000 \$ concernant le financement de trois (3) autobus hybrides 40 pieds, l'impact prévisible sur le service de dette de la STL est évalué à 65 000 \$/an si l'on considère l'investissement requis amorti sur 10 ans à un taux de 3%. (référence : annexe 3)

| Coûts/revenus | Impacts | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|---------|------|------|------|
|---------------|---------|------|------|------|

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

#### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_

- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_  
 Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants **2016** **2017** **2018**

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 22/12/2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

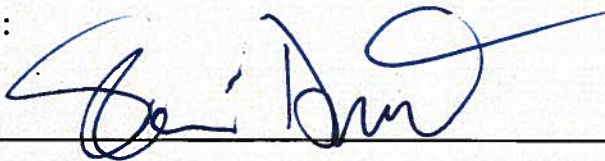
| Nom de la personne                                                   | Date (J/M/A)   | Champ de compétence                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frank Savoie, conseiller aux finances, Direction des infrastructures | 21 / 12 / 2015 | Pour le volet financement, vérification de l'impact sur la quote-part de la Ville auprès de la STL |
|                                                                      |                |                                                                                                    |
|                                                                      |                |                                                                                                    |
|                                                                      |                |                                                                                                    |

**RECOMMANDATION (énoncé)**


Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- l'approbation du Règlement numéro 137 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 2 900 000 \$ pour le financement de trois (3) autobus hybrides 40 pieds.

**Liste des pièces jointes :**      Annexe 1 - Résolution 2015-179 (Règlement numéro 137 de la Société de transport de Lévis)  
Annexe 2 - Détail des coûts estimés - Règlement numéro 137  
Annexe 3 - Fiche de prise de décision FPD-2015-30 de la STL

|                                                                                                                                                |                                                |                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Préparé par :</b> <u>Johanne Poisson pour</u> <b>Titre d'emploi :</b> <u>Adjointe administrative</u><br><u>Sami Doucet, ing., directeur</u> |                                                |                                                |
| <b>Recommandé par :</b>                                                                                                                        |                                                |                                                |
| <input type="text"/>                                                                                                                           | <input type="text"/>                           | <input type="text"/>                           |
| Nom et initiales manuscrites<br>Titre d'emploi                                                                                                 | Nom et initiales manuscrites<br>Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites<br>Titre d'emploi |
| <b>Commentaires :</b>                                                                                                                          |                                                |                                                |
| <b>Signature de la Direction :</b>                          |                                                | <b>Date :</b> <u>22/12/2015</u>                |

|                                              |
|----------------------------------------------|
| <b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b> |
| <hr/> <hr/> <hr/>                            |

**Signature de la Direction générale :**       **Date :** 2016/01/22

**EXTRAIT** des minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue le **jeudi dix-sept (17) décembre deux mille quinze**

---

**Règlement numéro 137 autorisant un emprunt à long terme de 2 900 000 \$ pour le financement de trois (3) autobus hybrides 40 pieds**

**RÉSOLUTION 2015-179-**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;

**ATTENDU QUE** l'acquisition de trois (3) autobus hybrides 40 pieds a été prévue et adoptée dans le cadre du PTI 2016-2017-2018 (résolution 2015-116) et dans le cadre du plan quinquennal de gestion de la flotte 2016-2020 (résolution 2015-115);

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec subventionnera le projet par l'entremise du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) à la hauteur de 85%;

**EN CONSÉQUENCE, la Société décrète comme son règlement no 137 ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.

**ARTICLE 2 :** La Société effectuera les dépenses prévues à l'article 5 du présent règlement pour une somme de 2 900 000 \$.

**ARTICLE 3 :** La Société affectera un montant d'environ 58 000\$ pour les frais d'émission, frais légaux et escompte en rapport avec la vente des obligations à émettre en vertu du présent règlement.

**ARTICLE 4 :** La Société est autorisée à emprunter la somme de 2 900 000 \$ au moyen d'émission d'obligations pour les fins décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement tel qu'il en résulte de l'estimation ci-jointe en annexe.

**ARTICLE 5 :** La Société est, par le présent règlement, autorisée à effectuer l'acquisition de trois (3) autobus hybrides 40 pieds.

Pour cette dépense, la Société appropriera la somme de 2 900 000\$.

**ARTICLE 6 :** S'il advient que le montant d'appropriation, dans le présent règlement, soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'appropriation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7 :** Les obligations à émettre pour le montant prévu à l'article 4 seront émises pour une période de dix (10) ans et porteront la date de leur émission.

**ARTICLE 8 :** Le remboursement annuel à être effectué sur le capital de l'emprunt ci-dessous décrété et le paiement des intérêts sur celui-ci est garanti conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., C.S-30.1).

**ARTICLE 9 :** Toute subvention reçue en rapport avec les dépenses prévues au présent règlement sera affectée à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

**ARTICLE 10 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par Madame Anne Jeffrey  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement no 137 autorisant un emprunt à long terme devant servir à financer l'acquisition de trois (3) autobus hybrides 40 pieds soit adopté tel que lu;

**QUE** ce règlement d'emprunt no 137 soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation, et une fois adopté par le Conseil de la Ville de Lévis, soit transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour autorisation par le ministre;

**QUE** ce Conseil autorise la Société à emprunter temporairement un montant de 2 900 000 \$ couvrant le règlement no 137 en attendant le financement par émission d'obligations.

**Adoptée.-**



**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS**  
**RÈGLEMENT NO 137 - FINANCEMENT DE 3 AUTOBUS HYBRIDES 40 PIEDS**

**ANNEXE - DÉTAIL DES COÛTS ESTIMÉS**

|                                                        |                     |
|--------------------------------------------------------|---------------------|
| Coût estimé des 3 autobus                              | 2 500 000 \$        |
| Diverses options                                       | 70 000              |
| Lettrage                                               | 6 000               |
| Boîtes de perception                                   | 10 000              |
| Autres équipements (Opus, radios, etc.)                | 30 000              |
| <b>GRAND TOTAL AVANT TAXES ET FRAIS DE FINANCEMENT</b> | <b>2 616 000</b>    |
| TPS (5%)                                               | 130 800             |
| TVQ (9,975%)                                           | 260 946             |
|                                                        | <u>3 007 746</u>    |
| Récupération de TPS à 100%                             | (130 800)           |
| Récupération de TVQ à 50%                              | (130 473)           |
|                                                        | <u>2 746 473</u>    |
| Frais de financement court terme (3%)                  | 82 394              |
| Frais d'émission (max 2% du montant autorisé)          | 58 000              |
| <b>GRAND TOTAL</b>                                     | <b>2 886 867</b>    |
| <b>Montant autorisé du règlement - montant arrondi</b> | <b>2 900 000 \$</b> |

*Note: Autobus subventionnés à 85% dans le cadre de la SOFIL*

Préparé par Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière  
11-12-2015



**Société de  
transport  
de Lévis**

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

### Dossier transmis au Conseil d'administration

Fiche de prise de décision no : FPD-2015-30

Date : 11 décembre 2015

**OBJET : Acquisition de trois (3) autobus hybrides 40 pieds en 2017 – Règlement d'emprunt no 137**

**DIRECTION : Entretien**

**RESPONSABLE : Jocelyn Morissette**

**Préparé par: Jocelyn M. et Francine M.**

#### ÉTAT DE LA SITUATION (contexte) :

- La ST Lévis disposera en 2017, comme le prévoit son plan quinquennal de gestion de la flotte 2016-2020, de trois (3) véhicules 1996-1997. Ces derniers auront atteint leur durée de vie utile.
- Comme nous ne pouvons plus nous approvisionner en véhicules standards diésel 40', nous devons nous tourner vers les véhicules standards hybrides 40'. La mise en service des premières générations de véhicules hybrides produits par Novabus a déjà été expérimentée par d'autres sociétés de transport et les défauts de départ semblent être en majeure partie réglés à l'heure actuelle. Déjà 6 autobus hybrides sont en commande pour 2016 en vertu du règlement d'emprunt no 133 dûment approuvé.
- Le plan triennal d'immobilisations PTI 2016-2017-2018 (résolution 2015-116) ainsi que le plan quinquennal de gestion de la flotte 2016-2020 (résolution 2015-115) de la ST Lévis prévoient déjà l'acquisition de ces trois (3) véhicules pour 2017.
- Ces acquisitions sont prévues être financées dans le cadre du programme SOFIL à 85%, un (1) autobus dans l'enveloppe SOFIL comptant et deux (2) autobus dans l'enveloppe SOFIL-service de dette

#### DÉMARCHES ET ANALYSES

- Le Conseil d'administration a déjà mandaté la STM pour l'acquisition de ces véhicules (achat en commun) par le biais de sa résolution 2015-141, et ce conditionnellement à l'adoption et l'approbation d'un règlement d'emprunt par le conseil d'administration de la STLévis, la Ville de Lévis et le MAMOT ainsi que sous réserve de l'autorisation finale de la subvention par le ministre des Transports
- Les volets du processus d'achat sont gérés par la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT) qui a validé la disponibilité de ces véhicules auprès de Novabus. La commande doit se faire au printemps 2016 pour que nous puissions recevoir ces véhicules au printemps 2017.

#### IMPLICATION FINANCIÈRE :

- Comme ces autobus seront subventionnés dans le cadre de la SOFIL (autobus seuls, sans les options, ni équipements) à la hauteur de 85%, l'impact prévisible sur le service de dette de la Société est évalué à 65 000 \$/an si on considère l'investissement requis amorti sur 10 ans à un taux de 3%.
- Cet investissement, inclus au PTI 2016-2017-2018, a été considéré dans le service de dette planifié pour les années 2016 et suivantes dans les prévisions budgétaires déjà présentées au Conseil de Ville lors du comité plénier du 29-06-2015 ainsi que dans les prévisions d'endettement total net à long terme 2015-2024 de la Société déjà envoyées à M. Rodrigue le 11 juin 2015. Il était donc déjà prévu à l'intérieur des paramètres budgétaires de 2017 que nous nous sommes engagés à respecter et qui nous ont été confirmés par la Ville en juillet 2015 (Réf : lettre signée par Marie-Lise Côté du 15 juillet

2015), fixant la contribution de cette dernière à 12 023 496\$ pour 2017(hausse de 500 000\$ par rapport à 2016).

- De plus, cet investissement prévu au PTI 2016-2017-2018, est en ligne avec notre plan stratégique adopté le 18 juin 2015 par notre conseil d'administration et qui a été présenté à la Ville pour approbation.

**RECOMMANDATION :**

Recommandation de procéder à l'acquisition de trois (3) autobus hybrides 40 pieds par le biais du règlement d'emprunt no 137 au montant autorisé de 2 900 000\$ et demande de subvention à effectuer au MTQ dans le cadre du programme de la SOFIL.

- Poste budgétaire : Règlement no137 (no compte à créer)

**DESCRIPTION DES ANNEXES :** Voir estimé des coûts totaux à l'annexe du règlement no 137.

**SOUMIS PAR :**  
Jocelyn Morissette

**RECOMMANDÉ PAR :**  
Jean-François Carrier  
Mario Sirois  
Francine Marcoux

**CERTIFICAT DU TRÉSORIER**  
**DISPONIBILITÉ DES FONDS PAR :**

Francine Marcoux, directrice des  
finances et trésorière

**DATE : 11 décembre 2015**